



Note de position sur les alliances d'universités européennes - CircleU

1. CONTEXTE

Rentrée 2019, Vincent Blondel, recteur de l'UCLouvain annonçait dans la presse¹ une toute nouvelle alliance d'universités européennes : "CircleU.". Cette alliance devrait réunir les universités d'Oslo, Paris, Aarhus, Berlin Humboldt, Belgrade, King's College London et l'UCLouvain. A l'origine de ce projet d'alliances d'universités, la Commission Européenne a lancé un premier appel en octobre 2018. Dix-sept premières alliances ont déjà été sélectionnées² au terme de ce premier appel. Le second appel a été lancé le 7 novembre 2019 et notre université entend bien être sélectionnée. Ce dispositif poursuit le but de parachever la constitution d'un Espace d'Enseignement supérieur Européen.

Pour mieux comprendre les enjeux d'une telle initiative, il faut noter que celle-ci s'inscrit dans le processus de rapprochement des systèmes d'enseignement supérieur en Europe dénommé Processus de Bologne. Ce processus entamé en 1998 entend faire de l'Europe un espace compétitif d'économie de la connaissance. Le programme Erasmus a été également un des outils majeurs de l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur. A travers cette harmonisation, différentes questions sont soulevées. La Commission Européenne ne cache ses objectifs de compétition et de marchandisation de l'enseignement supérieur. Aussi, pour financer des projets d'une telle ampleur, les fonds privés constituent une source attrayante pour nos institutions.

A travers cette note, l'AGL entend se positionner sur la questions des alliances d'universités européennes en traversant les problématiques de marchandisation, de privatisation, de gouvernance, d'apprentissage. Nous terminerons en vrac en rappelant quelques dimensions prioritaires.

¹ Vincent Blondel (UCLouvain) dévoile "Circle U", le nouveau projet de la rentrée. *La Libre*, <https://www.lalibre.be/belgique/enseignement/vincent-blondel-uclouvain-devoile-circle-u-le-nouveau-projet-de-la-rentree-nos-etudiants-auront-acces-a-toute-l-offre-de-7-universites-europeennes-5d7e54d49978e25f641dbdcd>

² Commission Européenne. (2019, 26 juin). First 17 "European Universities" selected: a major step towards building a European Education Area [communiqué de presse]. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_19_3389

2. DE LA MARCHANDISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CONTEXTE EUROPÉEN

Le phénomène de marchandisation de l'enseignement supérieur (et l'enseignement tout court), étant une application de la théorie économique à l'organisation de l'enseignement et de la recherche, il est intéressant d'observer ce que la théorie économique a à dire. Pour la théorie économique, l'université est une entreprise. On peut de ce fait lui appliquer la théorie des organisations industrielles (OI). L'OI distingue deux types de situations générales dans lesquelles les agents économiques sont plongés: les marchés concurrentiels parfaits (MCP) et les marchés concurrentiels imparfaits (MCI). Un MCP est un marché dans lequel il y a une infinité de consommateurs et entreprises. Un MCI est un marché dans lequel il y a : soit (1) un petit nombre d'entreprises pour une infinité de consommateurs qu'on appelle "oligopoles", soit (2) un petit nombre de consommateurs pour une infinité d'entreprises "oligopsomes". Comme nous sommes dans le contexte des universités (notamment dans leur mouvement de constitution des universités européennes) nous nous intéresserons qu'au cas des oligopoles.

Il est intéressant de noter sur ce premier point que des économistes, ardents défenseurs du libéralisme, comme Milton Friedman ont mis en lumière l'incompatibilité des oligopoles avec la survie du régime démocratique. Pour Friedman, seul un marché libre (donc un MCP) est compatible avec la démocratie. Nous pouvons dès-lors en tirer la conclusion que tout projet, y compris celui d'une alliance universitaire qui serait amené à réduire drastiquement le nombre d'universités dans la compétition est voué, à terme, à réduire l'aspect démocratique de l'union européenne. Mais même si l'on est prêt à courir un tel risque, les objectifs de long-terme que s'est fixés l'union européenne (devenir la première économie de la connaissance) sont voués à échouer.

Aussi, la logique de compétition inhérente à la marchandisation de l'enseignement met en danger nos universités et leur indépendance. Poussée par des indicateurs (tels que les rankings), nos institutions tendent à favoriser les recherches et les disciplines "utiles". Pourtant, c'est en se permettant une recherche "inutile" désintéressée, que notre université peut se développer au mieux. Libérée des contraintes mercantiles, elle servira au mieux la société et permettra une véritable émancipation.

3. DE LA PRIVATISATION

Pour simplifier, on peut dire que le débat autour des universités a toujours été polarisé autour de deux grandes positions : la vision de Humboldt des universités de recherche et le modèle entrepreneurial. Alexandre von Humboldt définissait l'université comme une institution dont la fonction était de produire et diffuser la connaissance fondamentale. L'université en ce sens, pour assurer sa mission, doit poursuivre une recherche et un enseignement désintéressés ; en d'autres termes dont les activités ne peuvent pas être guidées ou déterminées par une instance autre que celle de la découverte continue du monde. Elle doit donc être indépendante de toute influence politique et économique.

À l'opposé, le modèle entrepreneurial défend l'idée que la recherche, ou plus précisément l'investissement dans la recherche (même fondamentale), ne peut (aussi bien au sens de la permission que de la possibilité) pas être complètement indépendante du reste du monde social tout simplement parce que l'institution dépend, pour exister d'une manière ou d'une autre, de la société.

Sans trancher le débat, il semble que nombre d'alliances entendent se financer au moins partiellement par des investissements privés. Si le discours est celui de la précaution vis-à-vis des partenaires privés, il n'empêche que ces apports pourraient à minima affaiblir l'indépendance de la recherche. En effet, rappelons-le, investir n'est pas donner, c'est placer en vue de tirer des bénéfices. Ainsi, quelles attentes exprimeraient nos investisseurs privés ? Sur quels critères seront nous jugés ou non comme performants ? Quelles disciplines seront-elles les plus favorisées ? Autant de questions dont les réponses nous inquiètent. A ce titre, il est également intéressant de noter que les entreprises entendent de plus en plus pousser nos institutions d'enseignement supérieur à professionnaliser nos études afin de les faire correspondre le plus possible aux besoins du marché du travail. Les récentes, mais dernièrement habituelles déclarations de la FEB en témoignent.³

4. DE LA GOUVERNANCE

Face à ces multiples problématiques, il est absolument nécessaire que l'AGL se positionne sur la question et tente d'influer sur la construction de cette alliance à tous les niveaux possibles. Pour répondre à cette question de gouvernance, nous vous proposons de partir du plus général, qui questionne les problématiques d'intégration, pour passer ensuite à la gouvernance universitaire communautaire, et enfin exprimer les problématiques entre représentant.e.s étudiant.e.s de l'alliance.

4.1 De l'intégration de l'enseignement supérieur

Un des risques avec ce type de processus pour notre enseignement c'est la perte de contrôle effectif sur celui-ci. En effet, l'intégration européenne telle que nous la connaissons amènent à ce que les états se désaisissent de compétences de façon volontaire pour les mettre dans le pot commun de l'Union Européenne. Avec ce principe d'intégration, la gestion de notre enseignement va se distancer des états eux-mêmes, que cette gestion soit financière ou culturelle. Nous ne serons plus en mesure, en tant qu'instance, ou en tant qu'étudiant.e.s d'avoir une influence sur les décisions prises sur celui-ci. Comment assurer un accès équitable à toutes et tous quand on se trouve dans une logique de marché, alliant offre et demande.

4.2 Des acquis communautaire à maintenir

Enfin, une association supranationale des universités pourrait mettre en péril les droits acquis en matière de défense et de représentation des étudiant.es à l'échelle universitaire. Ainsi depuis 2013, la législation communautaire⁴ garantit une présence étudiante à hauteur

³ François Matthieu, (21 octobre 2019), "Le fossé est très important entre les mondes de l'enseignement et de l'entreprise"

⁴ Le Décret du 21 septembre 2012 relatif à la participation et la représentation étudiante dans l'enseignement supérieur, Doc. 38052, M.B. 23/10/2012 (souvent appelé décret "Participation").

de 20%⁵, 25%⁶ et 50%⁷ de la composition des instances décisionnelles dans tous les établissements d'enseignement supérieurs de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Les étudiant-es doivent y être reconnu-es comme des membres à part entière disposant de voix délibératives⁸. En outre, on doit leur donner accès à tous les documents nécessaires à l'exercice de leur mandat et ce dans les mêmes conditions que les autres membres qui composent ces organes⁹. Elles et ils ne peuvent subir des sanctions pour les actes posés dans l'exercice de leur mandat de représentant-e étudiant-e.

De plus, les établissements sont légalement tenus de mettre à disposition des représentant-es étudiant-es certains moyens matériels et financiers nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Bien que critiquable à maintes égards (notamment car la pratique rejoint très peu le droit), ces différentes garanties permettent aux représentant-es étudiant-es d'avoir accès à certaines informations, de défendre leurs positions au sein des différents lieux décisionnels de l'université, voire même d'empêcher une prise de décision potentiellement néfaste pour les étudiant-es. Des droits semblables n'existent pas dans tous les Etats Européens, et une harmonisation supranationale risque de provoquer un court-circuitage des prises de décisions (si elle se fait à un niveau supérieure), voire même de faire modifier la législation au niveau belge.

4.3 De la gouvernance entre étudiant.e.s

Après un premier séminaire à Louvain-la-Neuve (21-22 octobre 2019) et un séminaire à Oslo (6-8 décembre 2019), différentes conclusions ont pu être tirées. Si nous partageons tous l'objectif de défendre les intérêts des étudiant.e.s de nos universités (qui ne sont pas les mêmes d'ailleurs) et si nous remarquons que nous partageons une large série de points d'accord, certaines des positions de l'AGL entre parfois en opposition avec que certain.e.s de nos homologues représentant.e.s défendent. Néanmoins, pour peser d'un bloc sur le processus décisionnel il nous a semblé jusqu'ici important de parler d'une seule voix. A ce titre, au terme du séminaire d'Oslo, plusieurs représentant.e.s ont proposé de se constituer comme Circle U Student Union (CUSU) afin de nous faire entendre plus fort.

Reconnaissant les particularités de nos universités et entendant défendre notre souveraineté avant tout, le présent accord (annexe 2) nous semble lacunaire. Il ne garantit en effet pas notre souveraineté et notre indépendance. Il nous semble ainsi capital d'y inscrire une série d'éléments pour le ratifier :

- souveraineté reconnue par un processus de décision à l'unanimité.
- indépendance de chaque conseil étudiant national.
- CUSU compétent uniquement en ce qui concerne les matières de "CircleU." .

⁵ Dans les organes chargés d'administrer l'institution (art. 16 du décret Participation), ainsi que dans les Conseils de facultés (art. 18 du décret Participation)

⁶ Dans les organes chargés de se prononcer sur l'organisation pédagogique et de soumettre des propositions relatives aux études et aux examens (art. 17 du Décret Participation)

⁷ Dans les organes chargés d'apporter une aide sociale aux étudiant-es (art. 19 du décret Participation)

⁸ Art. 16 et suiv. du décret Participation

⁹ Art. 2 du décret Participation

5. DE L'APPRENTISSAGE

Si des questions pleinement politiques sont posées par les alliances d'universités, d'autres questions moins évidentes le sont tout autant.

5.1 Des langues

Il ne fait aucun doute que la langue la plus utilisée à l'international est l'anglais. Cependant, dans une alliance telle que la nôtre, plusieurs langues coexistent. A cet égard, deux éléments nous interpellent.

- Accessibilité

Notre enseignement en Belgique reste toujours un des plus inégalitaires de l'OCDE¹⁰. Dans une université européenne dont la mobilité internationale serait une composante essentielle et ce depuis les débuts du bachelier, les inégalités seraient encore plus saillantes. La question de la connaissances de langues étrangères deviendraient capitale et bon nombre d'étudiant.e.s qui n'en ont pas les bases seraient mis dans une position plus qu'inconfortable. Pour répondre à cette problématique, les universités membres de l'alliance devront mettre en place des dispositifs de remédiation en langue (et pas qu'anglais) pour que chacun.e puisse s'inclure également dans la mobilité.

- Anglicisation

L'anglicisation du monde académique est une problématique complexe à laquelle nous n'entendons pas répondre ici. Cependant, il faut noter qu'elle est profondément liée aux questions de professionnalisation et de marchandisation de l'université. A cet égard, nous entendons insister sur la nécessité de préserver les langues nationales des universités membres en s'opposant à toute anglicisation totale des cursus.

5.2 De la mobilité virtuelle

Les promesses de mobilité sont actuellement très ambitieuses (au moins 50% d'étudiant.e.s en mobilité à terme). Il n'empêche qu'une crainte subsiste : celle de faire de la mobilité virtuelle une manière d'atteindre les objectifs préalablement fixés¹¹. Cette mobilité, qui n'est pas mauvaise dans son essence, en ce qu'elle pourrait constituer un complément d'enseignement, ne peut être considérée comme de la vraie mobilité en ce qu'elle présente des défauts en matière de qualité d'apprentissage et ne promet aucune immersion linguistique et culturelle. De fait, nous nous opposons à toute forme de reconnaissance de la mobilité virtuelle comme mobilité effective.

¹⁰ OCDE (2018), Equity in Education : Breaking Down Barriers to Social Mobility, PISA, Éditions OCDE, Paris

¹¹ FEF, Motion sur les alliances d'universités européennes, 11 septembre 2019.

ESU, Resolution: A critical analysis of the European Commission's call for the European Universities Alliances, 5 décembre 2018

ESU, Resolution: Students' perspective on the first cycle of European Universities, towards the second call, 11 juin 2019.

6. DES CONSIDÉRATIONS SOCIALES, ÉCOLOGIQUES ET D'INCLUSIVITÉ

6.1 Du transport

Qui dit mobilité, dit transport. En la matière, il nous faut insister sur deux points :

- Social

Les frais de déplacements (parfois mirobolants) ne sauraient être à la charge de l'étudiant.e. Si ce devait être le cas, bon nombre d'étudiant.e.s ne sauraient participer pleinement à la mobilité internationale telle que promises par "CircleU.". De fait, il nous semble capital que les frais de mobilités soient pris en charge par l'institution et non l'étudiant.e.

- Écologique

Actuellement, la mobilité internationale ne représente l'émission "que" de 3000 tonnes de CO2 par an¹² ce qui est déjà énorme mais faible comparé à d'autres sources (Annexe 3). Dans un contexte de mobilité encouragée, il s'avère que ce bilan carbone pourrait exploser. A ce titre, toute mobilité au sein de l'alliance devrait se faire par les moyens les moins polluants en n'utilisant donc pas l'avion. Aussi, il faudra préférer les séjours de mobilité longs pour ne pas multiplier les grands déplacements polluants.

6.2 Logements

Les « universités européennes » ont pour vocation de favoriser la mobilité étudiante et celle du personnel (enseignant, scientifique et administratif) "sous toutes ses formes". Ensemble, les universités de Circle U représentent plus de 300.000 étudiant-es, dont la moitié seront physiquement mobiles¹³. L'ambition avouée du processus est de "rendre possible un 'Schengen de l'éducation'", afin de faciliter l'accès aux cours, aux programmes, aux infrastructures et aux ressources de toutes les universités membres de l'alliance¹⁴.

Cette dynamique signifie également la nécessité de construire rapidement de nouvelles infrastructures, destinées à accueillir et à loger les nouveaux et nouvelles venu-es. Actuellement, l'UCLouvain possède environs 5.700 kots tous sites confondus (4.250 rien qu'à Louvain-la-Neuve), auxquelles il faut additionner les 600 lits promis pour l'horizon 2021. Cette situation permet encore à l'UCLouvain de limiter une flambée des prix de l'immobilier et le recours à une filière privée¹⁵. Cependant, la forte croissance des inscriptions universitaires¹⁶ combinée à l'intérêt du privé dans ce marché juteux mets déjà en péril l'influence de LOGE. L'AGL a, par ailleurs, alerté à maintes reprises l'université sur la nécessité de construire davantage de logements afin de répondre à l'augmentation de la demande étudiante. Il faut à présent ajouter la variable de Circle U.

¹² UCLouvain (2019), L'UCLouvain en transition vers une université durable - Etat des lieux.

¹³ Selon les actuelles discussions internes au projet (9/02/20).

¹⁴ Uclouvain [site internet], Circle U., <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/circle-u.html>

¹⁵ Aharon L., Note sur le logement étudiant, présenté en CASE central jeudi 22 novembre 2018.

¹⁶ A la rentrée 2015-2016, 29.933 étudiant-e-s étaient inscrits à l'université; en 2017-2018, elles et ils étaient 30.957 (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/faits-et-chiffres.html> et Rapport annuel 2017-2018 de l'AREC).

Cela va de soi, l'alliance européenne ne pourra pas se faire au détriment des étudiant-es et de l'accessibilité de tou-tes à un enseignement supérieur de qualité. Nous militons ainsi pour la construction de nouveaux logements universitaires de qualité, aux loyers accessibles, pour que notre institution puisse accueillir tou-tes les étudiant-es en mobilité, qu'ils soient issu-es de Circle U ou pas. En effet, le logement représente la part la plus importante du coût d'une année académique. C'est tout l'intérêt de soutenir un prisme social pour empêcher le privée de s'emparer du marché, en proposant des logements toujours plus chères, accessibles seulement à un public socio-économique très aisé. La construction et la salubrité des logements étudiants doit rester une priorité pour l'AGL, qui considère que l'accessibilité au logement reste un élément clé pour l'accessibilité aux études supérieures. Or l'UCLouvain est le seule prestataire capable d'assurer des logements de qualité et à un prix accessible afin d'éviter que seul-es les étudiant-es issu-es de milieux privilégiés ne bénéficient de l'accessibilité à l'enseignement et à la mobilité.

En plus du prisme social, il ne faudrait pas négliger le prisme écologique. En effet, construire des bâtiments conserve des conséquences écologiquement néfastes et l'AGL doit veiller à ce que les logements construits soient un maximum écologiques et respectueux de l'environnement. Dans le même esprit, il conviendrait de mettre la pression sur la rénovation des logements vétustes dans une perspective sociale et écologique.

6.3 De L'inclusivité

Enfin, l'accueil des étudiant-es étranger-es doit s'inscrire dans une perspective inclusive. L'UCLouvain doit tenir compte, en plus de la dimension sociale, des différentes discriminations que subissent - ou pourraient subir - les étudiant-es en raison de leur genre, orientation sexuelle, convictions philosophiques ou religieuses, identité, origine, caractéristiques physiques, ect. La question de l'accueil des ces étudiant.e.s doit constituer une priorité.

7. Position

- **Nous nous opposons à ce que notre enseignement soit construit en fonction des besoins du marché.**
- **Nous rappelons l'absolue nécessité d'indépendance de l'Université vis-à-vis des entreprises privées.**
- **Nous nous opposons à la privatisation de l'enseignement supérieur.**
- **Nous nous opposons à la professionnalisation de l'enseignement supérieur.**
- **Nous demandons des garanties en matière de souveraineté Étatique sur les questions d'enseignement supérieur.**
- **Nous demandons, a minima, un maintien de nos représentations proportionnelles dans les instances de décisions.**
- **Nous ratifions l'accord CUSU à condition d'y voir inclure les conditions mentionnées préalablement.**
- **Nous demandons une politiquement ambitieuse en matière d'accessibilité pour les langues et des garanties en matière de protection des langues nationales.**
- **Nous soutenons les alternatives qui répondent positivement aux préoccupations soulevées dans cette note afin d'affirmer notre opposition au processus.**

- **Nous nous opposons à ce que la mobilité virtuelle soit considérée comme une vraie mobilité.**
- **Nous demandons une politique de transport ambitieuse d'un point de vue écologique et social.**
- **Nous demandons une politique de logement ambitieuse d'une point de vue écologique et social.**
- **Nous demandons à ce que le prisme de l'inclusivité fasse partie intégrante du projet "CircleU."**

ANNEXE 1 : ÉLÉMENTS ANALYTIQUES ET ÉCONOMIQUES DE LA MARCHANDISATION DE L'ENSEIGNEMENT

On ne peut comprendre les principes qui sous-tendent à la marchandisation de l'enseignement supérieur sans s'intéresser à un principe économique essentiel : le *Capital Humain (CH)*. Concept d'une importance fondamentale, il est cité¹⁷ dans tous les contextes : politiques, scientifiques, économiques, etc. à tel point que l'on arrive difficilement à imaginer qu'il n'existe que depuis une cinquantaine d'années.

La définition standard du CH est la suivante : « C'est la part de temps qu'un individu investi dans une activité alternative (au lieu de travailler) dans l'espoir d'avoir une plus grande productivité (et donc un meilleur revenu ou un plus grand profit) quand il recommence cette activité »¹⁸. Dis de manière plus simple : c'est un retour d'investissement de temps. Et c'est ce que les économistes appellent un « coût d'opportunité ». Dans ce contexte, l'éducation est un investissement de temps que les agents préfèrent faire dans l'espoir d'avoir une plus grande valeur sur le marché du travail, quand ils y entrent ou qu'ils y retournent. La criminalité, dans ce sens, c'est la part de temps que les agents préfèrent dédier à une activité criminelle (qu'ils voient à court terme plus profitable) plutôt qu'à une activité légale.

La notion a ensuite évolué pour arriver à la forme suivante : « c'est la valeur d'échange (la désirabilité monétaire) d'un individu sur le marché du travail »¹⁹. Il n'est pas surprenant que cette notion soit largement utilisée dans des économies de services. En effet, à la différence d'un travail à la chaîne, où les qualités intrinsèques des individus composant la chaîne n'ont aucun impact sur la qualité du produit (puisqu'il dépend surtout des machines et de la cohérence organisationnelle de la chaîne de travail) ; la prestation d'un service dépend directement des qualités, aptitudes, talents de l'individu qui s'exécute : le service fournis par un médecin sera d'autant meilleur, que le sera le médecin en question.

Le CH possède deux propriétés fondamentales : d'une part il permet de monétiser le service fourni, d'autre part il permet de comparer et classer les individus en fonction de leurs aptitudes et performances. Ainsi on peut classer les médecins en fonction de trois critères : 1) le taux de mortalité de leurs patients, 2) leur capacité à produire de la recherche (cutting-edge), 3) être de bons mentors. Des opérations similaires peuvent être appliquées à toute une panoplie de métiers : avocat, joueur de sport, académicien, etc. Si on peut établir un classement des individus selon des critères propres à chaque champs (au sens bourdieusien), il est possible aussi de classer les corps institutionnel (universités, hôpitaux, cabinets d'avocat, équipes de sport, etc.) dans lesquels ces agents, que l'on classe, travaillent. Les classements d'institutions servent à savoir la capacité que l'institution a à 1) attirer et garder de bons agents, 2) attirer de bons élèves qui sauront réussir sur le marché du travail, 3) à fournir des conditions de travail et d'éducation désirables.

¹⁷ Schultz, T. W. (1956). Reflections on agricultural production, output and supply. *Journal of farm Economics*, 38(3), 748-762.

Becker, G. S. (2009). *Human capital: A theoretical and empirical analysis, with special reference to education*. University of Chicago press.

¹⁸ Becker, G. S. (1965). A Theory of the Allocation of Time. *The economic journal*, 493-517.

¹⁹ Michel Foucault (1979) *Naissance de la Biopolitique*, Paris : Seuil, coll : « Cours du Collège de France ».

La mesure la plus simple de cette monétisation c'est bien sur le salaire. C'est pourquoi dans ces métiers, le salaire ne se borne pas seulement à mesurer la part de temps que vous avez dédié à l'exécution d'un service, il mesure surtout et avant tout la « désirabilité de vos aptitudes, qualités intrinsèques, etc. » : ainsi le salaire exorbitant des joueurs de football, ne s'explique pas tant par le fait qu'ils soient bons, mais plutôt par le fait que quelqu'un est prêt à payer cette somme pour voir son équipe gagner. Mais comment mesurer cette désirabilité ? comment savoir si, en voulant acheter un service, je m'adresse à une personne qui « vaut » le prix qu'elle exige de moi ? c'est la deuxième propriété du CH que j'ai mentionné qui le permet. Sa forme la plus populaire est l'équation du revenu de Mincer (*Mincer earning equation*) : $\ln w = f(x, s) = \ln [w_0] + \rho s + \beta_1 x + \beta_2 x^2$. Où w_0 le salaire supposé de l'agent quand celui-ci n'a aucune expérience ou formation ; β_1 , β_2 , ρ , sont des paramètres économétriques qui représentent respectivement le retour d'investissement de l'expérience acquise sur le marché du travail et à l'école ; sont les variables qui représentent respectivement les années passées à travailler et l'école²⁰.

L'interprétation économique est la suivante : je suis un futur.e étudiant.e universitaire et je veux m'assurer, par exemple, que je vais dans une université qui est susceptible de m'offrir l'ensemble des expériences et connaissances qui m'offriront plus d'opportunités de trouver un travail bien payé et le plus vite possible. Je vais donc aller à la recherche de l'université la mieux classée, car elle est la plus désirable. Comment mesure-t'on la « désirabilité » des universités ? comme tout le reste, c'est – à – dire par des critères propres au champs de l'éducation : combien d'étudiants sont prêts à aller dans la même université (et dans les universités sélectives s'applique alors ce qu'on appelle le taux de rétention « yield » : si un étudiant a été admis à Harvard et Yale, il doit choisir l'une des deux. Combien choisirons Harvard ? Combien choisirons Yale) ? Y a-t-il des professeurs au sommet de leur art, capables de transmettre des connaissances pointues (Nobel, Fields, etc.) ? Est-ce que les anciens étudiants (alumni) trouvent facilement des positions confortables et rapidement sur le marché du travail ?

Au plus je vise haut dans ces critères (le sommet étant les universités américaines Ivy League) au plus la compétition pour y entrer fait rage, au plus les coûts augmentent (une année de minerval à Harvard coûte \$ 47 730). Alors s'enclenche tout un mécanisme de prise de risques : si je sais que mes années d'études seront chères (ce qui mène souvent à l'endettement), mais que la probabilité que mon revenu futur, en sortant de cette université, me permet de rapidement renflouer mes dettes, alors le risque que j'encours à choisir cette université là (plutôt qu'une autre moins chère, mais offrant de moins bonnes opportunités) diminue. La traduction mathématique de tout cela s'exprime simplement : soit la fonction $f(x,s)$ (anticipée) du revenu de Mincer. Soit $u(d,r)$ le montant que je suis prêt à dépenser, composé de la proportion de mon épargne (r) (ou celle de mes parents) et de mon taux d'endettement (d). Le problème devient : $f(x,s) - u(d,r)$. Si la différence est strictement positive alors l'investissement en vaut la peine. Logiquement dans les autres cas, il est préférable ne pas prendre le risque.

²⁰ Mincer, J. (1958). Investment in human capital and personal income distribution. Journal of political economy, 66(4), 281-302.

L'équation Mincer, testée à de multiples reprises (et rectifiée seulement rarement), montre que l'éducation est un vecteur essentiel de l'accroissement du revenu des individus et d'une manière plus générale de leur émancipation²¹. Par ailleurs, si les revenus augmentent, la consommation augmente, ce qui augmente la croissance à moyen et long terme, comme l'a montré Nancy Stockey dans un récent papier²². On comprend donc que les universités, de part le fait qu'elles se présentent comme des lieux de dissémination du savoir, ont un rôle fondamental à jouer dans une économie qui choisit de maximiser la capacité des individus à augmenter eux-mêmes leur revenu, pour soutenir sa croissance économique.

Nous avons donc là les éléments économiques qui nous permettent de clarifier la définition du terme « marchandisation de l'enseignement » : c'est un produit que l'on vend et qui, pour le rendre désirable, est présenté comme un vecteur d'émancipation sociale, une condition presque *sine qua non* de la prospérité individuelle et familiale²³.

À côté de cet ensemble de résultats positifs, il y a toute une littérature qui s'est développée pour relever les aspects pervers de ce phénomène. C'est Pierre Bourdieu (et ses disciples du Centre Européen de Sociologie et Sciences Politiques) qui a montré le premier, par de multiples régressions statistiques, comment l'éducation était un facteur d'émancipation mais aussi (pour une large partie) un facteur d'exclusion et de hiérarchisation²⁴. Et dans un papier coécrit par Emmanuel Saez (et ses coauteurs) montrent comment l'éducation est devenu le facteur fondamental de détermination de la distribution de la richesse par pourcentage de population dans le monde occidental²⁵ (les gens les plus riches, top 0,01%, ont tous fait des études supérieures). Ce constat est fait en opposition à l'ancien critère de distribution de la richesse qui est l'héritage familial et qui est toujours déterminant dans le reste du monde.

²¹ Mincer, J. (1962). Labor force participation of married women: A study of labor supply. In *Aspects of labor economics* (pp. 63-105). Princeton University Press.

²² Stokey, N. L. (2016, October). Technology, Skill and Long Run Growth. In *Conference in Honor of Robert E. Lucas Jr.*, October (pp. 7-8).

²³ Becker, G. S., & Becker, G. S. (2009). *A Treatise on the Family*. Harvard university press.

²⁴ Bourdieu, P., & Passeron, J. C. (2016). *Les héritiers: les étudiants et la culture*. Minuit.

²⁵ Chetty, R., Friedman, J. N., Saez, E., Turner, N., & Yagan, D. (2017). *Mobility report cards: The role of colleges in intergenerational mobility* (No. w23618). national bureau of economic research.

ANNEXE 2 - MEMORANDUM OF UNDERSTANDING BETWEEN STUDENT REPRESENTATIVES

Article 1.

The purpose of this Memorandum of Understanding (MoU) is to declare the parties' common desire and willingness to enter a collaborative partnership as a joint student union for the Circle U. Alliance under the name Circle U. Student Union (CUSU).

Article 2.

The Circle U. Student Union (CUSU) will function as the central student body for the students in the Circle U. Alliance, and is to safeguard the students' interests and representation.

Article 3.

Our target is to strengthen European student democracy across borders and facilitate cooperation among student representatives.

We wish to take responsibility to ensure that the Circle U.-project succeeds. We want to help our home institutions build a strong alliance that will transform and improve education, and open new doors to young students all over Europe.

Cooperation and initiative from the students contributes to the main objective of the European project. It enables us to assist in coming processes, mobilize the students, and break down existing barriers along the way. It creates an opportunity for us to support our peers as we together make the journey to become an alliance.

Article 4.

The Circle U. Student Union (CUSU) aims to meet regularly and collaborate closely, both internally and with university management and administration, to create a European university that will empower students to make the world a better place.

The Circle U. Student Union (CUSU) will consist of 14 representatives. Two student representatives from each of the seven respective universities in the alliance.

Article 5

This agreement shall take effect upon the date of signatures and will remain valid until one party notifies the others of its wish to terminate the agreement at least ninety days ahead of time. The MoU will be replaced by a formal foundation agreement and ceases when such an agreement becomes effective.

Article 6

This agreement is made in seven exemplars, all of equal validity.

ANNEXE 3 - BILAN CARBONE 2017 DE L'UCLOUVAIN (HORS CLINIQUES, LOGEMENTS PRIVÉS ET SITE DE CHARLEROI) 68 500 TONNES DE CO₂E issu du rapport UCLouvain sus-mentionné.

